

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu située 9, rue des Naives à Feyzin et appartenant à monsieur et madame Zandanel.

Cette parcelle, d'une superficie de 110 mètres carrés, est à détacher d'une propriété cadastrée sous le numéro 213 de la section AS. Elle est nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait ledit terrain au prix de 38 500 F, accepté par les services fiscaux et procéderait également à différents travaux de clôture et d'installation de portail, estimés à 160 000 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de cette acquisition sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034 pour les frais d'acte notarié et compte 231 510 - fonction 64 pour les travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,